(Nom, prénom)

Professeur des écoles

(Affectation administrative)

(courriel académique)

à M. le Directeur Académique des

Services de l’Education Nationale

s/c de M. / Mme l’IEN de la circonscription

de…….

(Ville), le …...

**Objet :** Demande de congé de formation syndicale

Monsieur le Directeur Académique,

Par la présente, je demande à bénéficier d’un congé pour formation syndicale ***d’une 1/2 journée***, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation « ***Nom de la formation*** » qui se déroulera le (date), à (adresse), sous l’égide de l’Institut confédéral d’études et de formation syndicales de la CFDT.

Je vous remercie par avance de l’attention que vous porterez à ma demande.

NOM, Prénom

Signature

*La demande de congé doit être adressée par écrit au chef de service au moins un mois à l’avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15ème jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.*

*Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s’y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l’intervention de ces décisions.*

*A la fin de la session, une attestation constatant l’assiduité sera délivrée afin d’être remise au chef de service au moment de la reprise des fonctions*.